Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes

Principes de l'OCDE sur la politique urbaine

OECD

Le CFE

Le Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes fournit des statistiques comparatives et des analyses et assure un renforcement des capacités afin d'aider les acteurs locaux et nationaux à travailler ensemble pour libérer le potentiel des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises, favoriser des régions et des villes inclusives et durables, stimuler la création d'emplois à l'échelon local et promouvoir de bonnes politiques du tourisme.
http://www.oecd.org/fr/cfe/ | @OECD_local

© OCDE 2019
Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document ainsi que les données statistiques et les cartes qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou région.

TABLE DES MATIÈRES

Des Principes de l'OCDE sur la politique urbaine, pourquoi ?.....p. 4

Comment les Principes ont-ils été élaborés?.....p. 6

À qui s'adressent les Principes ?.....p. 9

Principes de l'OCDE sur la politique urbaine.....p. 11

Pourquoi des Principes de l'OCDE sur la politique urbaine ?

« Expliciter » les enseignements implicites des 20+ ans de travaux de l'OCDE sur les villes et la politique urbaine

Aider les pouvoirs publics à mener des politiques meilleures et à améliorer le bien-être de tous les citadins

Préparer toutes les villes aux évolutions technologiques, démographiques et environnementales

Aider les pouvoirs publics à tenir leurs engagements au titre des grands programmes mondiaux

Les Principes de l'OCDE sur la politique urbaine sont un outil d'amélioration de l'action publique. Ils n'ont pas de valeur contraignante.

Comment les Principes de l'OCDE sur la politique urbaine ont-ils été élaborés ?

Sous la direction du Comité des politiques de développement régional de l'OCDE (RDPC) et de son Groupe de travail sur la politique urbaine (WPURB)

Parallèlement à l'élaboration de Principes de l'OCDE sur la politique rurale, afin d'assurer une approche intégrée de la continuité entre les zones urbaines et rurales

Avril 2018
Premiers **éléments de base** examinés par le WPURB et le RDPC

Avril-octobre 2018
Étude d'impact dans une trentaine de villes/pays

Octobre 2018
Avant-projet initial examiné pendant un atelier multipartite

Novembre 2018
Première version examinée par le WPURB et le RDPC

Janvier 2019
Deuxième version examinée pendant un séminaire en ligne multipartite

Février-mars 2019
Troisième version approuvée par le WPURB et le RDPC le 1er mars 2019

19 et 20 mars 2019
Version finale des Principes accueillie par les maires et les ministres à Athènes

Une coproduction multipartite des Principes de l'OCDE sur la politique urbaine

Organisations internationales :

- Commission européenne
- ONU-HABITAT
- ONU Environnement
- L'Alliance pour les villes

Réseaux de villes et d'administrations locales et régionales :

- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)
- Metropolis
- ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable
- Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE)
- Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)

Banques de développement :

- Banque mondiale
- Banque interaméricaine de développement (BID)

Établissements universitaires et de recherche :

- Lincoln Institute of Land Policy
- Urban Land Institute
- Institut de recherche et de développement (IRD)
- Sorbonne – Chaire Entrepreneuriat Territoires Innovation (ETI)

À la lumière de plus de 20 ans de travaux de l'OCDE sur la politique urbaine

Statistiques et données

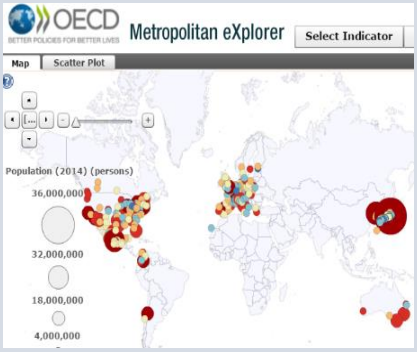

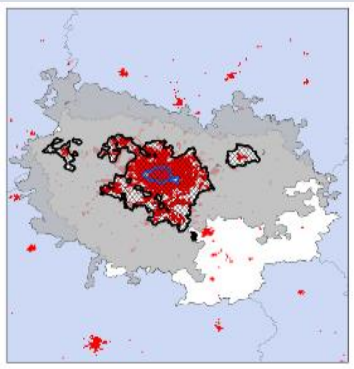

Rapports

Examens métropolitains

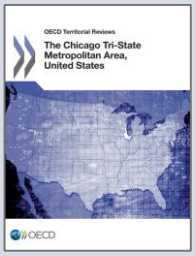

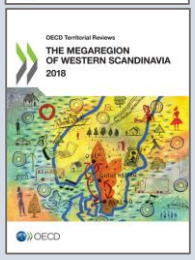

Examens des politiques urbaines nationales

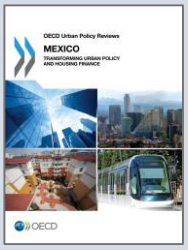

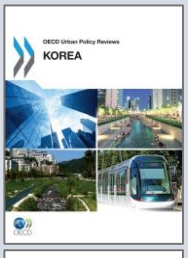

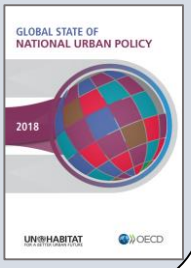

Réseaux d'action

Maires champions pour la croissance inclusive

OECD CHAMPION MAYORS for Inclusive Growth

Programme sur les politiques urbaines nationales

NUPP

Table ronde des maires et des ministres

Analyses thématiques

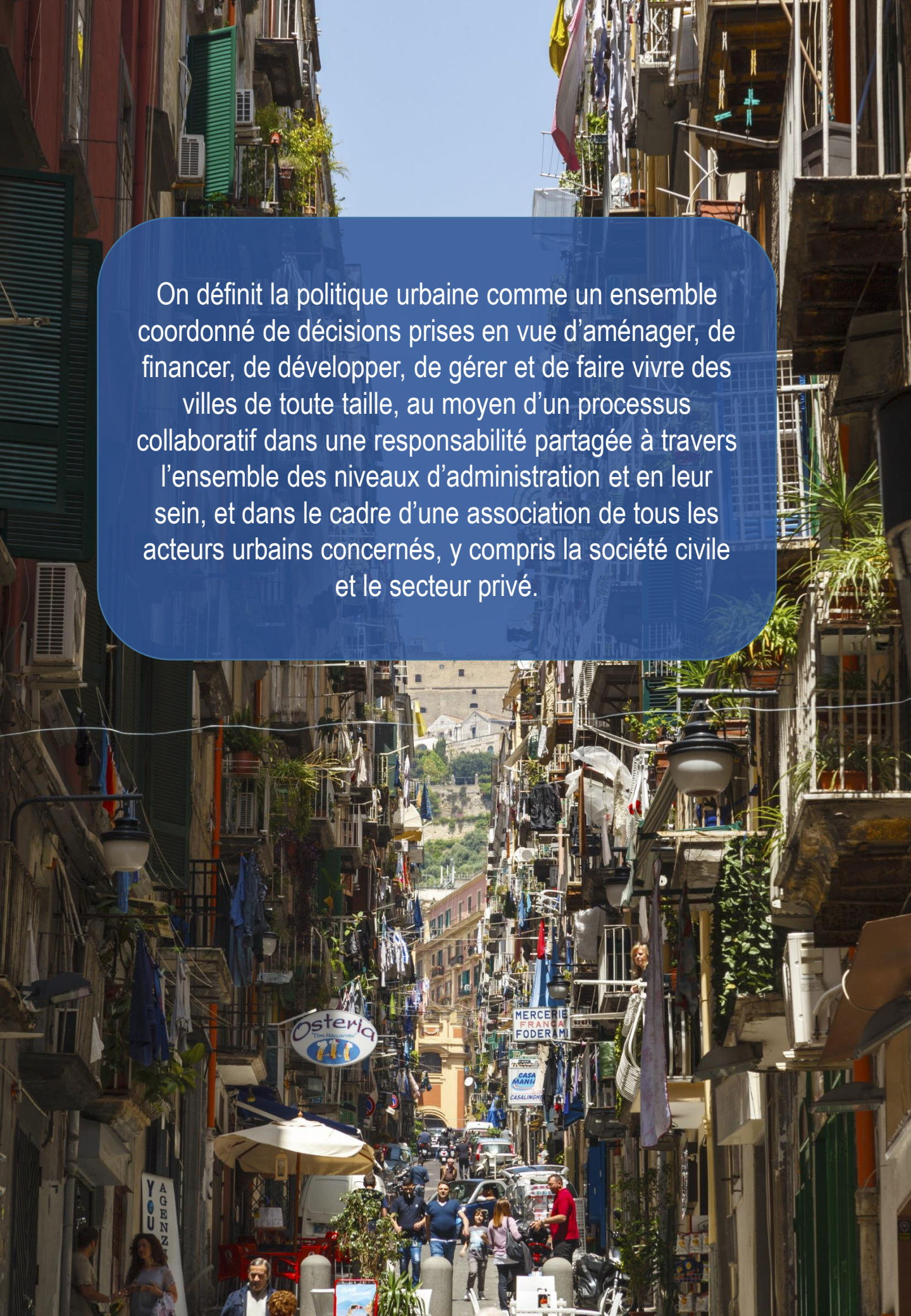

On définit la politique urbaine comme un ensemble coordonné de décisions prises en vue d'aménager, de financer, de développer, de gérer et de faire vivre des villes de toute taille, au moyen d'un processus collaboratif dans une responsabilité partagée à travers l'ensemble des niveaux d'administration et en leur sein, et dans le cadre d'une association de tous les acteurs urbains concernés, y compris la société civile et le secteur privé.

À qui s'adressent les Principes de l'OCDE sur la politique urbaine ?

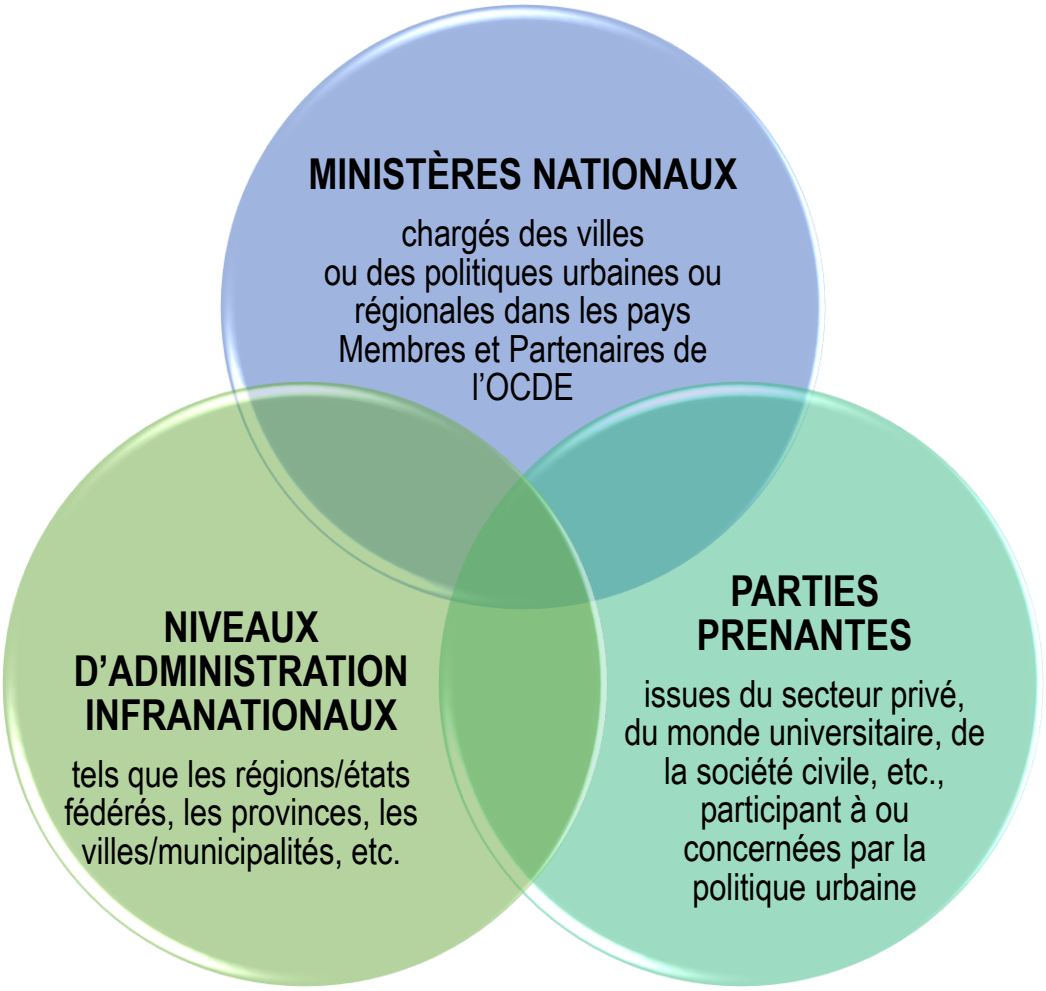

ONLY
BUS

Principes de l'OCDE sur la politique urbaine

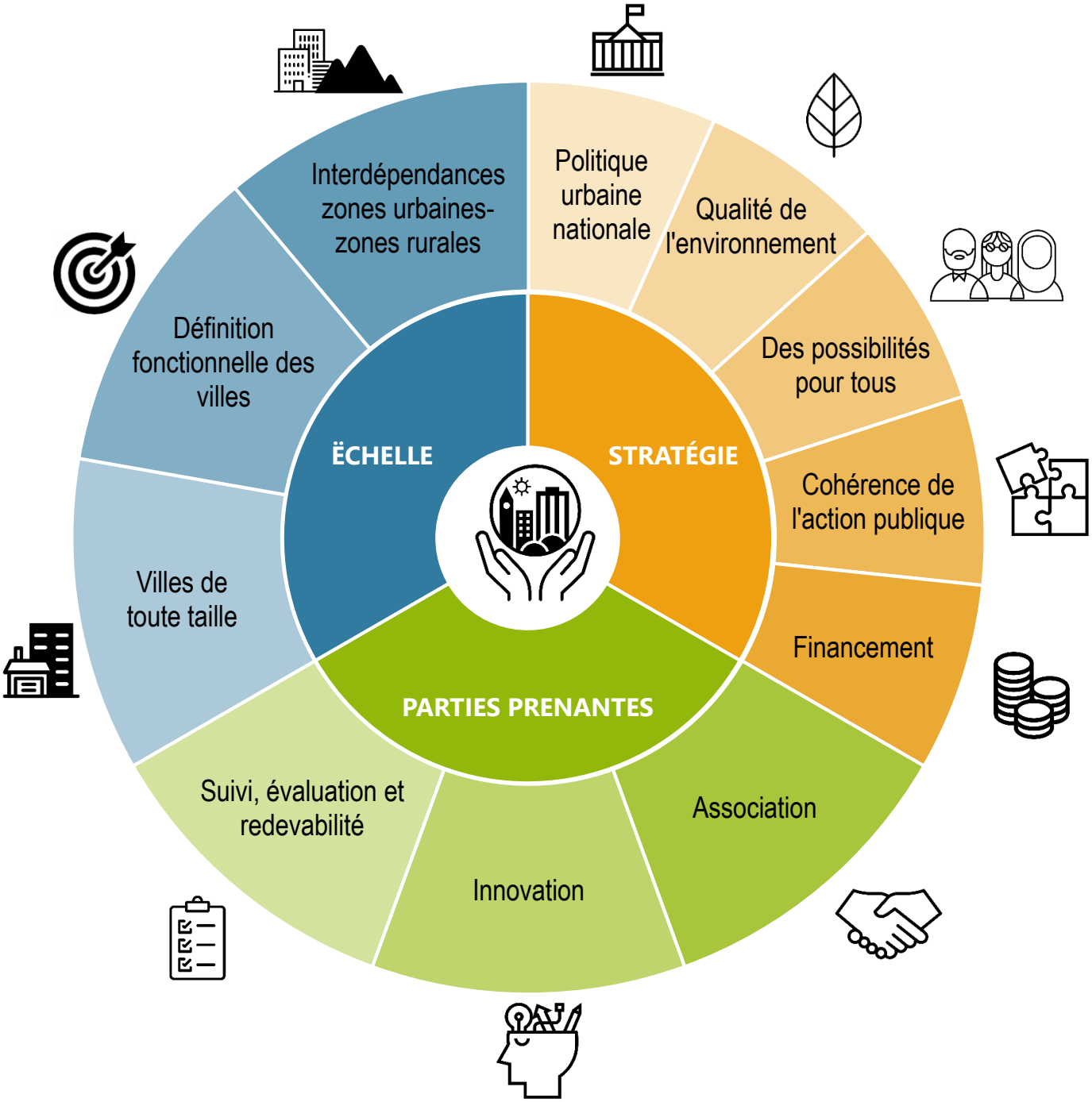

1) Cibler la bonne ÉCHELLE d'action dans toutes les villes

PRINCIPE 1

Maximiser le potentiel des villes de toute taille à contribuer de manière durable à la prospérité et au bien-être à l'échelle nationale et mondiale

- Tirer parti des atouts territoriaux des villes – petites, intermédiaires et grandes – afin de créer de la croissance et du bien-être pour les habitants et usagers immédiats et des alentours, ainsi qu'au-delà, et favoriser la cohésion et la résilience territoriales ;
- Soutenir les systèmes et réseaux de villes, par exemple au moyen de la gouvernance métropolitaine et régionale, de la coopération intercommunale et de la coopération entre villes.

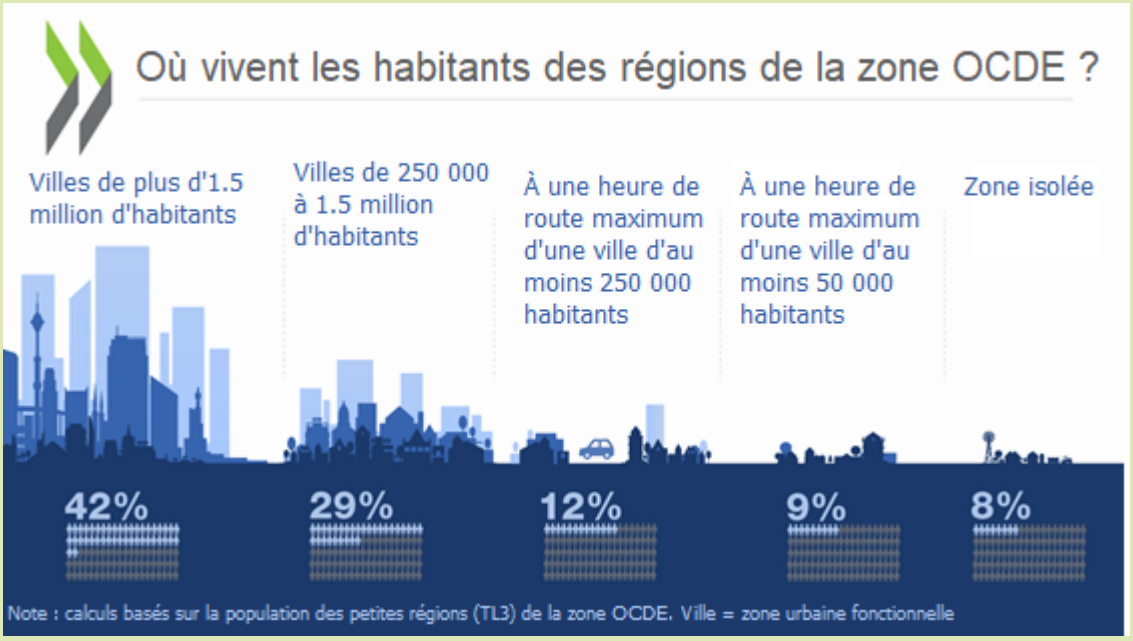

Dans les pays de l'OCDE, les villes concentrent, en moyenne, environ **60 %** du PIB et de l'emploi.

PRINCIPE 2

Adapter l'action publique au lieu de vie et de travail des citoyens

- Favoriser une gouvernance et une politique territoriales flexibles et collaboratives au-delà des périmètres administratifs le cas échéant, en soutenant une approche de zones urbaines fonctionnelles (villes et leur zone de navettage) ;
- Adapter les stratégies de développement et la prestation des services publics à la diversité des échelles urbaines, allant des quartiers et des villes de taille intermédiaire aux zones métropolitaines, aux grandes villes et aux méga-régions ;
- Promouvoir les synergies entre les ressources et entre les capacités à une échelle propice pour fournir des services et équipements publics locaux efficients, efficaces et de qualité comme réponse aux besoins des populations ;
- Favoriser la préservation et la gestion des biens publics et des ressources culturelles et naturelles communes accessibles à tous les membres de la société – telles que la qualité de l'air, la biodiversité, etc. – à l'échelle appropriée.

Au quotidien, les individus sont souvent amenés à travailler, à vivre, à se déplacer et à se rassembler dans d'autres municipalités que la leur, au sein d'une même zone métropolitaine.

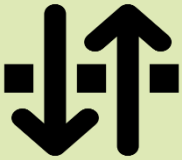

Une gouvernance métropolitaine morcelée peut peser sur la croissance économique :

- Quand le morcellement administratif augmente, la productivité diminue. Quand le nombre de municipalités d'une zone métropolitaine double, la productivité chute de **6 %**.
- Toutefois, quand une autorité de gouvernance métropolitaine existe, la productivité chute seulement de **3 %**.

Les **deux tiers** environ des zones métropolitaines de la zone OCDE sont dotées d'une autorité de gouvernance métropolitaine.

PRINCIPE 3

Soutenir les interdépendances et la collaboration entre les zones urbaines et rurales

- Tenir compte de la continuité territoriale et des rapports fonctionnels qui existent entre les zones urbaines et rurales pour éclairer l'investissement public et la conception des programmes ;
- Mener à bien des stratégies communes et favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques entre les zones urbaines et rurales, selon les circonstances, en faveur d'une approche de développement intégrée.

Les économies d'agglomération des zones urbaines bénéficient aux zones rurales voisines :

- Plus une région rurale est proche d'une zone urbaine, plus sa **croissance démographique** est forte.
- La **croissance économique** est stimulée par la proximité d'une grande ville. Par rapport à 2010, les régions rurales proches d'une ville ont rattrapé de 3 points de pourcentage leur retard de productivité sur les régions urbaines.

Plus la ville est proche (en termes de temps de route vers une zone métropolitaine d'au moins 2 millions d'habitants), plus la croissance économique est forte (croissance du PIB par habitant entre 1995 et 2010).

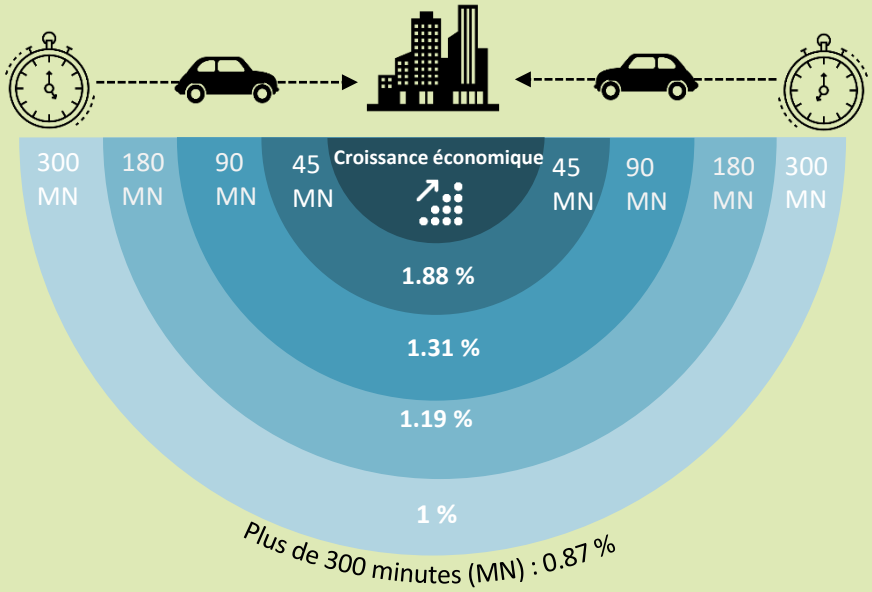

2) Adopter une STRATÉGIE cohérente, intégrée et efficace au service de villes intelligentes, durables et inclusives

PRINCIPE 4

Élaborer une vision claire au service d'une politique urbaine nationale prête pour l'avenir

- Évaluer et répondre aux effets de la mondialisation, de l'urbanisation, du vieillissement, des migrations, de la croissance et du déclin démographiques, de la révolution de la production, de la transition numérique, du changement climatique et des autres grandes transformations sur les villes de toute taille ;
- Coordonner les responsabilités et les ressources entre les niveaux d'administration afin de servir à la fois les besoins propres aux territoires, les objectifs nationaux et les engagements mondiaux en lien avec la politique urbaine et le développement durable, entre autres.

Près de **90 %** des pays de l'OCDE étudiés ont adopté au moins certains éléments d'une politique urbaine nationale. Cependant, seuls 15 pays de l'OCDE sur 35 sont dotés d'une politique urbaine nationale *explicite*.

Degré d'attention accordé à divers thèmes dans les politiques urbaines nationales de 108 pays

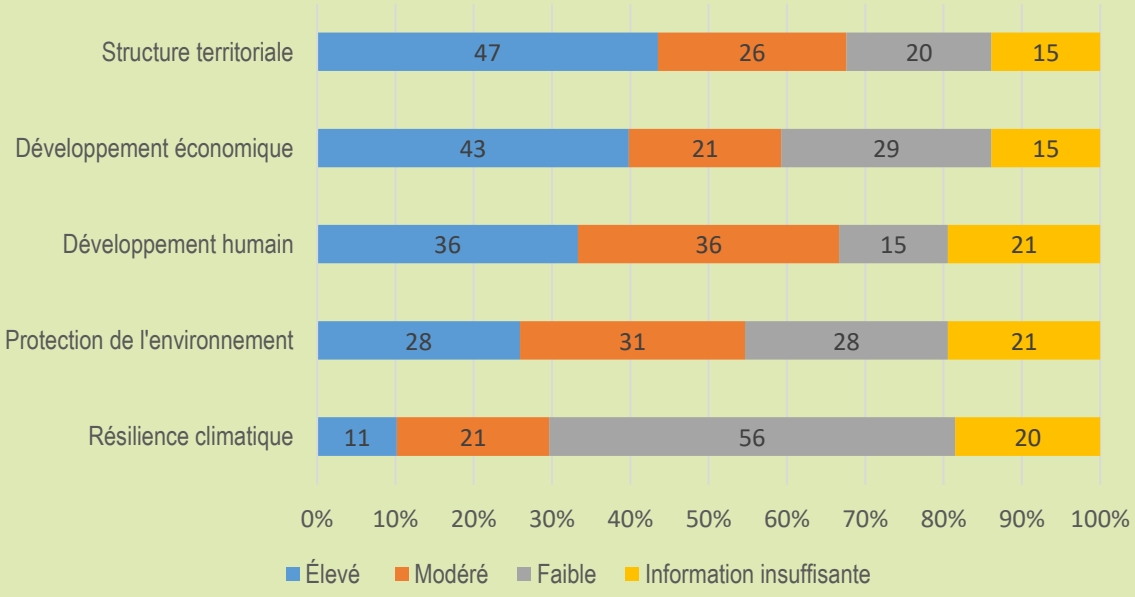

PRINCIPE 5

Tirer parti du potentiel des villes de toute taille à améliorer la qualité de l'environnement et la transition vers une économie bas carbone :

- Encourager une utilisation plus efficiente des ressources et des modes de consommation et de production plus durables, notamment en favorisant l'économie circulaire dans les petites villes, les villes intermédiaires et les grandes villes, y compris au niveau du quartier ;
- Intégrer systématiquement les priorités de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation dans l'urbanisme, les investissements dans les infrastructures urbaines et la prestation des services publics locaux, en matière notamment d'habitat, de transport, d'eau, de déchets solides et d'énergie ;
- Gérer les externalités négatives liées aux agglomérations, telles que la congestion de la circulation, la pollution atmosphérique et sonore, l'insalubrité dans certains quartiers, les pressions accrues exercées sur les ressources naturelles et les services publics, et une sécurité urbaine mise à mal ;
- Tirer parti des avantages potentiels de la densité urbaine et de la forme urbaine (compacte ou étalée) pour mettre en œuvre des solutions vertes préservant la nature, y compris des bâtiments écologiques, des transports publics durables et des énergies renouvelables ;
- Favoriser les villes résilientes bien préparées à anticiper les risques et chocs de catastrophe naturelle ou imputable à l'homme, à y réagir et à s'en relever ;
- Faire le lien entre les objectifs poursuivis en matière de climat, de croissance et d'inclusion urbaine, par exemple en évaluant les effets redistributifs des décisions d'ordre climatique sur les groupes vulnérables et en mettant en place des mesures d'accompagnement.

Les villes contribuent aux changements climatiques.

Les villes représentent :

70 % des émissions de gaz à effet de serre

⅔ de la consommation mondiale d'énergie

50 % de la production de déchets solides

Malgré des progrès récents, la pollution atmosphérique a recommencé à augmenter dans les villes entre 2000 et 2015.

Toutefois, les villes peuvent aussi contribuer à résoudre le problème.

Les villes et les régions représentent :

55 % des dépenses liées au climat et à l'environnement

64 % des investissements liés au climat et à l'environnement

Un développement urbain intégrant les objectifs liés à l'environnement et au climat a un rôle crucial à jouer dans la réduction des émissions.

PRINCIPE 6

Favoriser les villes inclusives où chacun a sa chance

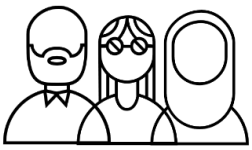

- Assurer à tous les habitants et usagers des zones urbaines – indépendamment de leur sexe, âge, origine ethnique ou état de santé – un meilleur accès aux moteurs de l'inclusion sociale que sont les services publics locaux, un logement abordable et de qualité, des transports, l'éducation, la santé, des perspectives d'emploi et débouchés économiques, le patrimoine et les équipements culturels, les loisirs ou des espaces publics sûrs ;
- Soutenir les politiques nationales et locales de croissance inclusive qui aident les villes à gérer leur évolution démographique et susciter la cohésion sociale à toutes les échelles allant des quartiers aux zones métropolitaines, y compris par des mesures en faveur de l'égalité des sexes, du vieillissement en bonne santé et de l'intégration locale des migrants ;
- Promouvoir une identité et une culture urbaines, ainsi qu'un cadre de vie de qualité dans tous les quartiers, notamment les plus dégradés.

- Le revenu des citadins est supérieur d'environ **21 %** à la moyenne nationale.

- Les **inégalités de revenu** sont plus fortes dans les zones métropolitaines que dans les zones non métropolitaines (dans les 11 pays de l'OCDE où des données comparables existent).

- L'**espérance de vie** peut varier de 20 ans d'un quartier à l'autre dans des villes comme Baltimore (États-Unis) ou Londres (Royaume-Uni).

- Les individus qui ont grandi dans les quartiers les plus pauvres ont un revenu inférieur de **5-6 %** à ceux qui ont grandi dans les quartiers les plus riches. .

OECD CHAMPION MAYORS
for Inclusive Growth

Dans le cadre de son Initiative pour la croissance inclusive, l'OCDE a lancé en 2016 **l'initiative des Maires champions pour la croissance inclusive**, avec le soutien de la Fondation Ford et d'un ensemble d'institutions partenaires. Les Maires champions pour la croissance inclusive forment une coalition mondiale d'une soixantaine de dirigeants locaux déterminés à lutter contre les inégalités et à favoriser une croissance économique plus inclusive dans les villes. L'initiative vise à offrir aux maires une tribune unique pour participer au débat sur les inégalités en faisant entendre leur voix au niveau national et mondial ; elle vise aussi à faciliter le dialogue entre les dirigeants urbains, en leur permettant de partager des solutions concrètes face aux inégalités.

PRINCIPE 7

Favoriser une approche de politique urbaine nationale et pluri-niveaux qui met en place des incitations pour harmoniser et intégrer les politiques sectorielles afin de promouvoir le développement et le bien-être dans les villes :

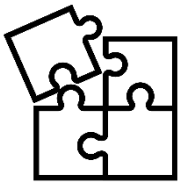

- Mettre en place des incitations, des réglementations et des dispositifs de coordination pour gérer les arbitrages et mettre en cohérence des politiques tant au sein des ministères et organismes publics qu'entre niveaux d'administration, notamment à travers les actions suivantes :
    - Évaluer les effets possibles de la politique de *développement économique* sur les différentes villes, et la façon dont les points forts spécifiques de ces dernières – y compris leurs atouts touristiques – peuvent contribuer à la prospérité locale, régionale et nationale
    - Accroître l'inclusivité des *marchés du travail* pour l'ensemble des profils de compétences
    - Favoriser un accès équitable à une *éducation* de qualité, surtout pour les jeunes de milieu modeste, et favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises, les collectivités locales et régionales, et la société civile ;
    - Prendre des mesures pour adapter la quantité, la qualité et l'accessibilité financière de l'offre de *logements* à la variété des besoins en la matière, dans une optique de cohésion sociale ; coordonner l'action menée en matière de logement, de transport et d'aménagement foncier ;
    - Concevoir et programmer des politiques de *transports* qui accroissent les possibilités d'accès des habitants et des usagers des zones urbaines aux opportunités économiques, sociales et culturelles ; améliorer la multimodalité ; encourager et exploiter les mobilités douces et les nouvelles formes de mobilité urbaine propre ; combiner des politiques de gestion des transports agissant sur l'offre et sur la demande ;
    - Favoriser des politiques *foncières* efficaces, encourageant des aménagements axés sur les solutions de transport et les quartiers mixtes afin de réduire la ségrégation sociospatiale et de renforcer la rénovation urbaine, y compris dans le cadre d'un urbanisme inclusif.

Les villes compactes se caractérisent par :

- un profil de développement fondé sur la densité et la proximité ;
- des zones bâties desservies par un réseau de transports en commun ;
- une facilité d'accès aux emplois et services locaux.

L'analyse de plus de 400 études pluridisciplinaires montre que le **développement urbain compact** a des effets positifs sur la plupart des plans (productivité, accès à l'emploi, économies d'énergie, santé...)

…mais qu'il a aussi des inconvénients, notamment la hausse du **coût du logement** liée à la plus forte densité de population et aux contraintes foncières.

PRINCIPE 8

Assurer des financements adéquats pour assumer les responsabilités liées à la politique urbaine à tous les niveaux d'administration

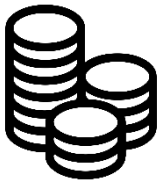

- Favoriser un panier de ressources diversifié, équilibré et pérenne afin de financer de manière adéquate le développement, les infrastructures et les services urbains à tous les niveaux d'administration ;
- Utiliser des instruments économiques tels que les taxes ou les redevances pour catalyser les recettes nécessaires et favoriser des modifications de comportement propices à des villes durables et inclusives ;
- Donner aux administrations infranationales une marge de manœuvre suffisante pour ajuster et gérer leurs recettes en fonction des besoins du développement urbain ;
- Mobiliser des outils de financement innovants – tels que l'emprunt, les dispositifs de taxation des plus-values foncières, les fonds infrastructurels – ; et
- S'appuyer sur des financements du secteur privé, s'il y a lieu, en cherchant à maximiser les possibilités et à maîtriser les risques.

L'OCDE estime que **95 000 milliards USD** d'investissements publics et privés dans les infrastructures seront nécessaires dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et des télécommunications à l'échelle mondiale entre 2016 et 2030.

Tandis que certaines villes et régions prospèrent, d'autres déclinent. Ce déclin va peser sur l'assiette fiscale et compliquer la prestation des services publics.

Le niveau actuel de l'investissement total représente **moins de 50 %** du niveau qui serait nécessaire pour se préparer aux nouvelles technologies et pour relever des défis tels que le vieillissement et les changements climatiques.

Les administrations infranationales représentent **57% de l'investissement public** des pays de l'OCDE. Elles vont jouer un rôle de premier plan pour développer l'investissement tout en assurant un bon rendement.

3) Associer les différentes PARTIES PRENANTES à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique urbaine

PRINCIPE 9

Favoriser l'association des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre de la politique urbaine

- Associer tous les pans de la société, notamment les habitants et usagers les plus vulnérables, tels que les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les enfants, les handicapés, les migrants et les minorités ;
- S'appuyer sur des dispositifs innovants pour dialoguer avec le secteur privé, notamment les promoteurs immobiliers, les urbanistes, les investisseurs institutionnels, le secteur financier, ainsi que les régulateurs, le monde universitaire, le secteur associatif et la société civile ;
- Favoriser une mobilisation axée sur les résultats en clarifiant les règles décisionnelles et l'utilisation qui sera faite des contributions des parties prenantes, en affectant les ressources nécessaires, en partageant l'information, en la rendant accessible aux non-experts et en trouvant un équilibre entre les catégories surreprésentées et les voix qui ont du mal à se faire entendre.

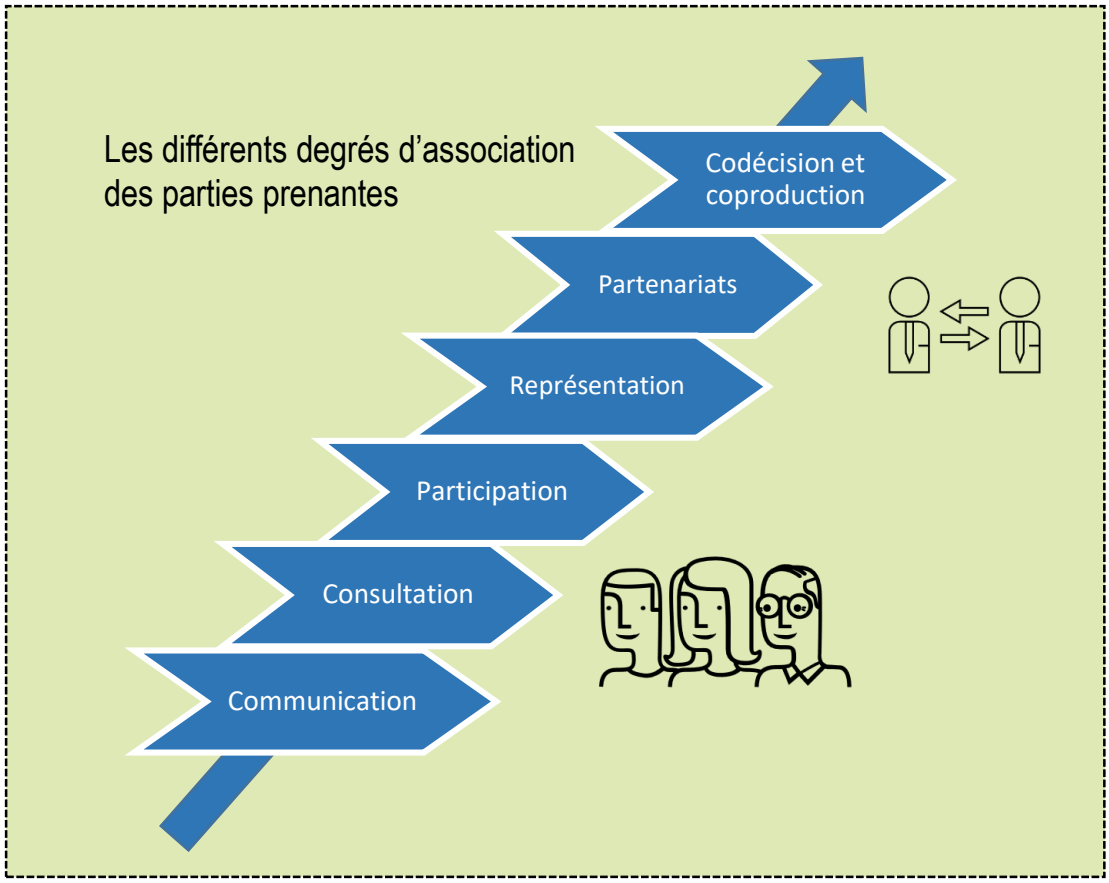

PRINCIPE 10

Renforcer l'aptitude des acteurs urbains à innover et à remplir leurs missions de façon efficace, efficiente et inclusive

- Renforcer les capacités de gestion stratégique et d'innovation des agents publics à tous les niveaux d'administration pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies urbaines intégrées à la hauteur de la complexité des défis actuels et futurs ;
- Encourager la continuité de l'action publique et l'indépendance par rapport aux cycles électoraux, y compris à travers la professionnalisation de la fonction publique et le renforcement des capacités aux niveaux national et local selon les besoins, par l'intégration du mérite aux processus de recrutement et de promotion, par l'établissement de rémunérations justes et par la certification des compétences ;
- Encourager l'innovation et l'expérimentation afin de tirer les enseignements des réussites et des échecs de la politique urbaine, et de diffuser à plus grande échelle les pratiques transférables ; et
- Tirer parti du potentiel des acteurs de tout type, y compris du secteur privé, pour aiguiller l'innovation technologique, sociale, publique et civique, y compris à travers une démarche de « ville intelligente ».

D’après l’enquête OCDE/Bloomberg Philanthropies sur les capacités d’innovation de 89 villes :

77 % des villes ont mis en place un financement spécifique pour renforcer les capacités d’innovation.

55 % des villes ont des objectifs officiels en matière d’innovation…

mais seulement **44 %** des villes ont une stratégie en matière d’innovation.

Selon les répondants, l’action qu’ils mènent en matière d’innovation aide leur ville :

- à mieux assurer les services publics (secours, logement, mobilité, services sociaux…)

- à mieux faire fonctionner l’administration (rationalisation de l’organisation du travail et des processus budgétaires, coopération interinstitutionnelle)

- à améliorer la situation des résidents (emploi et santé).

PRINCIPE 11

Établir un processus continu de suivi, d'évaluation et de responsabilité des résultats de la gouvernance et de la politique urbaines

- Mettre en avant à tous les niveaux d'administration des outils et/ou institutions spécifiques de suivi et d'évaluation, assortis d'un niveau suffisant de capacités, d'indépendance et de ressources tout au long du cycle de l'action publique ; et associer pleinement les exécutifs locaux et régionaux à ces processus ;
- Exploiter le potentiel des données, y compris des données de masse, intelligentes, ouvertes et géospatiales, pour fonder les décisions de politique urbaine sur une information et des éléments tangibles actualisés et de qualité, tout en préservant la vie privée des individus ;
- Élaborer un dispositif robuste d'indicateurs comprenant des données désagrégées pour évaluer et comparer les niveaux de bien-être objectif et subjectif au sein des villes, suivre les progrès accomplis au niveau infranational au regard des engagements et programmes d'action nationaux et mondiaux, et stimuler un dialogue factuel avec les parties prenantes visant à améliorer les politiques publiques ; et
- Mettre en place des mécanismes de responsabilité prévenant la corruption dans les secteurs public et privé, offrant à la population un droit de regard et favorisant l'intégrité en matière de politique urbaine, y compris à toutes les étapes des marchés publics des villes.

Degré d'avancement des politiques urbaines nationales dans 30 pays de l'OCDE:

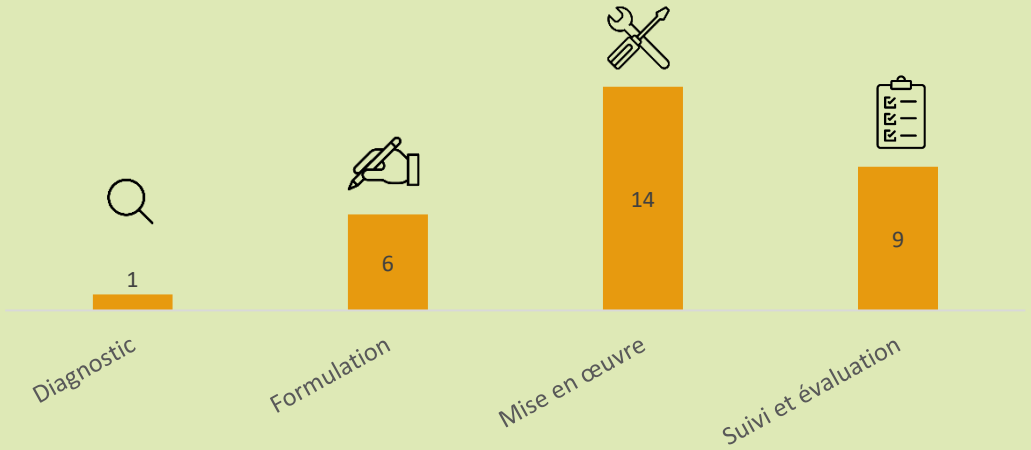

La majorité des pays de l'OCDE sont au stade de la mise en œuvre de leur politique urbaine nationale. Ils auront bientôt besoin d'un système robuste d'indicateurs pour *suivre et évaluer* les retombées de cette politique.

Bibliographie sélective

OCDE (2019), OECD Regional Outlook 2019: Leveraging Megatrends for Cities and Rural Areas, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264312838-en

OCDE (2018), Building Resilient Cities: An Assessment of Disaster Risk Management Policies in Southeast Asia, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264305397-en

OCDE (2018), Regions and Cities at a Glance 2018, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en

OCDE (2018), Divided Cities: Understanding Intra-urban Inequalities, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264300385-en

OCDE/ONU-HABITAT (2018), Global State of National Urban Policy, Éditions OCDE, Paris/ONU-HABITAT, Nairobi, http://dx.doi.org/10.1787/9789264290747-en

OCDE (2018), Productivity and Jobs in a Globalised World: (How) Can All Regions Benefit?, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264293137-en

OCDE/Banque mondiale/ONU Environnement (2018), Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264308114-en

OCDE (2017), National Urban Policy in OECD Countries, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264271906-en

OCDE (2017), The Governance of Land Use in OECD Countries: Policy Analysis and Recommendations, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264268609-en

OCDE (2016), Making Cities Work for All: Data and Actions for Inclusive Growth, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264263260-en

OCDE (2015), Governing the City, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264226500-en

OCDE (2015), The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en

OCDE (2015), Stakeholder Engagement for Inclusive Water Governance, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264231122-en

OCDE (2014), Perspectives régionales de l'OCDE 2014: Régions et villes : Les politiques publiques à la rencontre des citoyens, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264239739-fr

OCDE (2012), Compact City Policies: A Comparative Assessment, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264167865-en

OCDE (2012), Redefining "Urban": A New Way to Measure Metropolitan Areas, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en

OCDE (2010), Cities and Climate Change, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264091375-en

Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME,
les régions et les villes
http://www.oecd.org/fr/cfe/ | @OECD_local

https://oe.cd/urban-principles

OCDE © 2019, tous droits réservés.

Organisation de coopération et de développement économiques
2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France